

SEANCE du 17.10.2013

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Dans le cadre de la construction par le CCAS d'une salle des Associations , la commission administrative du CCAS, désire acheter une parcelle de terrain d'environ 350 m² , appartenant à la commune .

Après délibération, les membres du conseil municipal,

ACCEPTE de vendre cette parcelle au CCAS pour 1€

AUTORISE le Maire à faire réaliser le document d'arpentage qui sera pris en charge par le CCAS , demandeur

CHARGE Me MARSOLLIER- BIELA, notaire à Cossé le Vivien de rédiger l'acte d'achat qui sera pris en charge par le CCAS , demandeur

AUTORISE Mr AUBERT Patrick, 1 er adjoint à signer cet acte

Vote des Primes de fin d'année

Vu la loi du 26 Janvier 1984 qui prévoit dans son article 111 que la prime de fin d'année peut être versée directement par les communes en imputant la dépense au chapitre 64 frais de personnel,(base proposée par le comité technique paritaire 932.50 € net pour un temps plein).

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de verser une prime de fin d'année aux agents communaux au prorata de leur temps de travail hebdomadaire .

GARDIENNAGE EGLISE

Après délibération, le conseil Municipal,

DECIDE de verser une indemnité de gardiennage de 130.00€ annuel pour l'église .

DEMATERIALIZATION DES ACTES

La Commune de La Chapelle Craonnaise pourrait adhérer au service SRCI afin de pouvoir transmettre de manière électronique et sécurisée tout types d'actes (délibérations, arrêtés, conventions, contrats) à la Sous-Préfecture. Cet envoi est confirmé automatiquement par un accusé de réception. Les transmissions de documents sont ainsi simplifiées et sécurisées et peuvent servir de preuve au même titre qu'un écrit classique.

Le coût de cette nouvelle application se présente comme suit :

Abonnement annuel :	50.00 €
Mise en service (la 1 ^{ère} année) +installation	150.00 €
Certificat téléprocédures	220.00€
Coût total :	420.00HT 502.32€ TTC

Au regard de ces éléments, et afin de poursuivre la dématérialisation,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de :

➤ Se prononcer favorablement sur l'adhésion au service SRCI en vue de permettre la transmission de manière électronique et sécurisée des types d'actes suivants :

* Délibérations du Conseil Municipal

* Arrêtés municipaux

* Contrats

* Conventions

➤ L'autoriser à signer le contrat avec la société SRCI, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier,

➤ L'autoriser à signer la convention avec la Préfecture.

Après délibération le conseil municipal donne son accord à toutes ces propositions

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AGENT ENTRETIEN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention existante depuis le 1^{er} janvier 1991 entre la commune de Denazé et la commune de La Chapelle Craonnaise et concernant la mise à disposition de l'adjoint technique (territorial 2^{ème} classe) , Mr SAUDRAIS Christian, 1 journée (7h15) par semaine . Cette convention d'une durée de 3 ans avec tacite reconduction prend fin au 31 décembre 2013.

La commune de Denazé demande une modification de la durée de cette dernière à savoir 1 an au lieu de 3 ans et un préavis de 2 mois pour la dénoncer.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Accepte ces modifications : A compter du 1^{er} janvier 2014 la convention sera établie pour 1 an avec tacite reconduction .

Celle-ci pourra être dénoncée sous préavis de 2 mois par courrier recommandé, c'est-à-dire au 31 octobre de chaque année

Autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention fixant les obligations respectives des deux collectivités

Questions diverses

Aménagement parc de loisirs : 3 devis ont été établis Après étude de ces derniers, il apparaît que le devis SMR est le plus intéressant car la dalle de béton de 50 m² est comprise et qu'il n'a pas besoin de main d'œuvre extérieure (conseillers bénévoles). Le conseil décide de le retenir.

Pêche au plan d'eau : un empoissonnement va avoir lieu début décembre, même quantité que l'année dernière à savoir 80 kg de gardons- 50 kg de tanches

Clôture bande de terrain le long du cimetière : Les propriétaires de l'ancienne école demandent que la clôture prévue dans l'acte d'achat de la bande de terrain soit réalisée le plus tôt possible (grillage et poteaux verts). Les agents communaux vont commencer la dernière semaine d'octobre.

Enfouissement réseaux : les travaux sont en cours et avancent normalement

Armistice du 11 novembre : elle aura lieu le 10 novembre